

RAPPORT
AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

RAPPORT 21/04/03

Désignation de l'adjoint d'arrondissements en charge des questions de Défense.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux circulaires ministérielles des 26 octobre 2001 et 18 février 2002, ainsi qu'à une instruction ministérielle du 24 avril 2002, chaque Conseil d'Arrondissements doit désigner en son sein un Conseiller en charge des questions de Défense.

Ce conseiller aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la Défense auprès du Conseil d'Arrondissements et des citoyens.

Il sera destinataire d'une information régulière et aura notamment pour mission, avec le concours du délégué militaire départemental, le soutien des services préfectoraux et l'Adjoint au Maire de la Ville de Marseille de conduire des actions d'information dans la commune au profit des administrés.

Dans ce cadre, il nous est proposé de désigner comme adjoint d'Arrondissements en charge des questions défense :

- Monsieur Jean-Michel LAURENS, Conseiller d'Arrondissements, en charge de la tranquillité publique, des mémoires, du suivi de la propreté et du suivi du traitement des déchets.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
VU LA LOI N° 82-1169 du 31 DÉCEMBRE 1982
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Est désigné comme Adjoint d'Arrondissements en charge des questions de défense : Monsieur Jean-Michel LAURENS, Conseiller d'Arrondissements, en charge de la tranquillité publique, des mémoires, du suivi de la propreté et du suivi du traitement des déchets.

Didier JAU
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements

